

## Éditorial

Philippe GUIDAL

### Sommaire

1. Éditorial
2. Célibat ecclésiastique



**Regnat**

[regnat.phg@wanadoo.fr](mailto:regnat.phg@wanadoo.fr)



**Directeur de la publication**

Philippe GUIDAL



**Ont collaboré à ce numéro :**

Philippe GUIDAL  
Abbé Guy PAGÈS



**Conception - Réalisation**

PHG



Les articles publiés  
n'engagent que leurs auteurs.



© 2006 REGNAT

**A**acquérir une authentique formation doctrinale est un devoir pour tout chrétien, comme le rappelle le *Code de droit canonique*<sup>1</sup> :

**Can. 227** – Les fidèles laïcs ont le droit de se voir reconnaître dans le domaine de la cité terrestre la liberté qui appartient à tous les citoyens ; mais dans l'exercice de cette liberté, ils auront soin d'imprégner leur action d'esprit évangélique et ils seront attentifs à la doctrine proposée par le magistère de l'Église, en veillant cependant à ne pas présenter dans des questions de libre opinion leur propre point de vue comme doctrine de l'Église.

**Can. 229 - § 1.** Les laïcs, pour pouvoir vivre selon la doctrine chrétienne, l'annoncer eux-mêmes et la défendre s'il le faut, et pour pouvoir prendre leur part dans l'exercice de l'apostolat, sont tenus par l'obligation et jouissent du droit d'acquérir la connaissance de cette doctrine, connaissance appropriée aux aptitudes et à la condition de chacun.

La vocation de *Regnat* est d'être un outil, non seulement d'information, mais aussi et surtout de formation. Le petit dossier que nous vous présentons dans les pages qui suivent entend répondre à ce souci. Il s'articule en deux volets : d'une part, un article réagissant à un fait divers, dont la presse s'est fait l'écho ; au-delà du caractère factuel, le sujet traité (le célibat ecclésiastique) est récurrent, et chacun doit pouvoir répondre aux critiques et objections courantes, émanant parfois de l'intérieur même de l'Église. D'autre part, une bibliographie - qui ne prétend pas à l'exhaustivité mais permettra d'approfondir la réflexion.

D'un point de vue pratique, les ouvrages mentionnés sont consultables dans les bibliothèques de théologie (séminaires, couvents et monastères, évêchés, instituts catholiques, certaines bibliothèques universitaires, Bibliothèque nationale). Pour ceux qui en ont les moyens, un site comme Amazon ([www.amazon.fr](http://www.amazon.fr)) permet de trouver de nombreux livres neufs ou d'occasion.

Bon travail !

<sup>1</sup> Paris, Centurion/Cerf/Tardy, 1984.

## AU SUJET DU CÉLIBAT

Peu de jours avant Noël (le 21 décembre 2005), le journal *Le Monde* publiait un article de Xavier Ternisien relatant l'abandon du ministère par un jeune prêtre de trente-deux ans du diocèse de Bordeaux pour cause sentimentale, l'Abbé William N. ayant décidé de vivre publiquement sa liaison amoureuse trois ans après son ordination... Ce n'est malheureusement pas le seul jeune prêtre en France à agir aujourd'hui ainsi, comme s'en sont plaints les évêques français lors de leur dernière visite *ad limina*.

Le malheur dans cette affaire, ce n'est pas seulement que ce prêtre ait préféré l'amour d'une femme à Celui de notre Seigneur - car, en l'espèce, il s'agit bien de cela, et non comme il ose le dire d'une libération lui permettant enfin d'aimer : « J'ai rencontré l'amour bien après mon ordination. Je veux dire : l'amour pour une personne, et il faut savoir ce qu'est l'amour pour en parler. » (comme s'il avait pu s'engager pendant des années et tout au long des étapes qui l'ont conduit à l'ordination sans connaître l'amour du Christ pour lui...) - mais encore que, ce disant, il laisse entendre que le célibat est contraire à une vie vécue dans l'amour ! L'Église est alors présentée comme une hideuse institution ennemie du bonheur des hommes : « À l'avenir, je continuerai de marcher sur le chemin de l'Évangile en essayant d'être heureux, enfin. »



Une chose est sûre, **on ne devrait pas admettre dans les séminaires de candidats qui ne soient prêts à être mangés par les fourmis rouges afin de rester fidèles à l'amour de Jésus-Christ.** Mais les formateurs de séminaires en sont-ils eux-mêmes convaincus ? Et si il est vrai que « la plupart des prêtres trichent en menant une double vie », que peuvent-ils enseigner ?

« Si quelqu'un vient à Moi sans haïr son père, sa mère, sa femme, ses enfants, ses frères, ses sœurs, et jusqu'à sa propre vie, **il ne peut être mon disciple**<sup>2</sup> ». Où trouver un amour si grand ? Comme l'exprime Jésus dans cette phrase, entre deux amours, le Sien ne saurait être mis en balance... si toutefois l'on prétend encore faire son salut... ou simplement aimer, en vérité. Et pour cause : tout autre amour procède du sien, qui est l'Amour en per-

sonne (chaque Messe est là pour nous le rappeler) ! Se marier n'est pas contraire à l'amour du Christ dans la mesure où le mariage est vécu dans, par et pour l'amour du Christ. Hors de là, l'amour lui-même conduit à la perte. C'est pourquoi il faut être capable de *haïr* tout amour nous détournant du seul vrai amour, celui qui a la promesse de la vie éternelle, et sans lequel aucun amour ne saurait exister. Aimer Jésus de tout son cœur conduit à aimer chacun de l'amour dont Jésus l'aime, parce que Jésus l'aime et comme Jésus l'aime, et c'est alors et alors seulement que nous l'aimons bien. « Hors de Moi, vous ne pouvez rien faire<sup>3</sup> ».

Le célibat est une merveille du Ciel que tout le monde ne saurait apprécier<sup>4</sup>. Être célibataire, étymologiquement vient du mot latin *coeli* (ciel) et *habitare* (habiter), ce qui signifie que le *célibataire* est celui qui habite le Ciel... Et c'est vrai que Jésus nous a appris qu'au Ciel on ne se marierait pas, mais que l'on serait comme des anges<sup>5</sup>. Autrement dit, un prêtre heureux annonce par son célibat, d'une part, que Dieu existe et que Dieu l'aime, qu'Il est amour - sans quoi il lui serait impossible d'être heureux en cette vie sans recevoir l'amour d'une femme, pour lequel il est naturellement fait -, et, d'autre part, il donne un gage de l'existence de ce Royaume des Cieux qu'il prêche et dans lequel il s'efforce de faire entrer les hommes en vivant lui-même déjà de cette vie du Ciel... Le célibat consacré est une preuve magnifique que notre religion n'est pas naturelle, humaine. Elle ne se reproduit pas de père en fils mais, comme il en a été pour la conception du Christ, qui est la tête de l'Église, par la vertu du Saint-Esprit. Elle est surnaturelle et divine !... Quelle merveille d'être appelé à vivre déjà de la vie du Ciel ! Et quel malheur de mépriser ce si grand don !

L'exemple de ce jeune prêtre nous conduit à évoquer l'idée de plus en plus souvent ranimée ces derniers temps, en France particulièrement, de l'ordination d'hommes mariés. Je voudrais faire remarquer à ce sujet une chose en passe d'être totalement occultée, à savoir que l'ordination d'hommes mariés implique pour eux, selon la tradition de l'Église, l'engagement à une vie de continence... En effet, dès le temps des Apôtres, ces derniers ont tout quitté pour suivre le Seigneur, femme y compris (sans doute avec leur consentement). Et une preuve de cette discipline primitive qui considérait qu'accéder à l'autel impliquait une consécration exclusive au Seigneur est le fait qu'aujourd'hui encore, dans l'Église d'Orient, s'il est vrai que des hommes mariés sont ordonnés prêtres, jamais un prêtre ne peut se marier. Et pourquoi ? Tout simplement parce que le mariage serait invalide

<sup>3</sup> *Jn 15 5.*

<sup>4</sup> *Cf. Mt 19 11.*

<sup>5</sup> *Cf. Lc 20 36.*

<sup>2</sup> *Lc 14 26.*

en vertu du vœu de continence qu'implique l'état sacerdotal. Cette dissymétrie - qu'un homme marié puisse devenir prêtre alors qu'un prêtre ne puisse se marier - ne s'explique que par l'engagement irrévocable à la continence inhérent au sacerdoce de Jésus-Christ. Ainsi, même si l'Église d'Orient n'a pas su garder la discipline de l'Église primitive en raison de son caractère surnaturel qui le rend impossible à garder par les seules forces humaines, celle-ci garde néanmoins la marque de cette exigence originelle. Cette dernière est visible encore dans le fait que, toujours dans l'Église d'Orient, seul un moine peut accéder à l'épiscopat. C'est là, par le vœu religieux de chasteté, solliciter une garantie supplémentaire d'honorer la continence requise à ce degré supérieur du sacerdoce. Malheureusement, cette antique tradition, dont je viens de montrer les vestiges dans l'Église d'Orient pour en mieux faire percevoir la présence dans l'Église latine, est en train d'être effacée des mémoires si profondément que le dernier Concile n'en a lui-même rien rappelé, au sujet de l'accès au sacrement de l'ordre par des hommes mariés via le rétablissement du diaconat permanent... Pureté et chasteté sont des mots qui reviennent constamment dans les textes liturgiques et dans les écrits chrétiens concernant les diacres ; parce qu'ils approchent de plus près des saints mystères, ils doivent être plus chastes que tous : *eminentia castitatis splendeant*, disait saint Isidore de Séville<sup>6</sup>. Peut-on penser que les évêques qui envisagent aujourd'hui de pallier le déficit des vocations au sacerdoce par l'ordination d'hommes mariés rappelleront à ceux-ci cette originelle exigence de continence attachée à la vocation sacerdotale qu'ils se proposent de leur offrir ?

Abbé Guy PAGÈS

Le témoignage ci-contre, extrait d'un livre remarquable (que nous vous conseillons), illustre un aspect méconnu du sujet. L'auteur, professeur de géologie à l'Université de Moscou et père de six enfants, a eu une intense activité dans l'Église clandestine de la Russie soviétique. Devenu prêtre (et prêtre clandestin pendant près de vingt ans), il a cultivé avec passion la recherche théologique et la culture familiale.

« La croix la plus difficile à porter pour une femme est celle que doit porter l'épouse d'un prêtre : c'est plus que la voie monacale. Ce qui est d'un symbolisme profond, c'est qu'elle continue à porter l'alliance, alors que celle-ci est enlevée du doigt du mari lors de son ordination, car il s'allie à l'Église et appartient avant tout à l'église, au sanctuaire, et non à sa femme. Même les joies du lit conjugal ne lui sont permises que de temps en temps. Le mari est à l'église avec ses paroissiens, et elle, elle reste à la maison avec les enfants, avec en plus le souci de s'occuper du mari. Elle a envie de distractions mondaines et son mari n'y va pas. Le dimanche en tant que jour férié n'existe pas au sens mondain du terme. Si elle ne travaille pas dans une administration ecclésiale, il est possible qu'elle soit isolée ou qu'elle des relations tendues au travail. À la maison, lorsqu'il y a des invités, elle est presque toujours l'ombre de son mari, car les gens viennent le voir, lui, et elle, elle doit avoir une maison accueillante.

« "Avoir des enfants et fonder une ville affermit un nom, mais plus que ces deux choses on estime une femme irréprochable" (Si 40 19), "aux réunions des notables son mari est considéré" (Pr 31 23).

« Le prêtre, lié par le secret de la confession, ne peut dire à personne, même pas à sa femme, ce qui le tourmente ; il faut exercer alors une intégrité spirituelle.

« Beaucoup de femmes de prêtres pleurent au début. Une d'entre elles, un mois après l'ordination, a dit à son mari : "Je t'ai tout donné et tu m'as quittée. Tu as reçu le sanctuaire, et moi je suis restée seule." Le mari lui a répondu : "Attends, nous serons de nouveau ensemble." Ensuite leurs relations se sont rétablies : elle est devenue une aide fidèle et fervente de son mari. Leur mariage a acquis une nouvelle dimension dans l'union mutuelle.

« Alors qu'une autre femme, devenue épouse d'un prêtre, languissait et pleurait par nostalgie du théâtre et des concerts.

« Lorsqu'on donne son accord pour devenir la femme d'un futur prêtre, il faut s'interroger longuement et scrupuleusement ; il faut montrer alors une fermeté semblable à celle que l'on pratique dans l'ascèse monastique. »

KALEDA (Gleb), *L'Église au foyer. Les sources spirituelles et morales pour la création et l'édification de la famille*, traduit du russe par Nina Volokhoff-Mojaisky, Paris, Cerf, collection « Catéchèse orthodoxe », 2000, pp. 168-169.

<sup>6</sup> *De ecclesiasticis officiis*, 2, 8 (PL 83, 790).

## Célibat ecclésiastique 253.252

**BIBLIOGRAPHIE**

établie par Philippe GUIDAL

**I. Histoire du sujet**

CROUZEL (Henri), « Le célibat et la continence dans l'Église primitive : leurs motivations », in: COPPENS (Joseph), *Sacerdoce et célibat. Études historiques et théologiques*, Gembloux/Louvain, Duculot/Peeters, collection « Bibliotheca ephemeridum theologicarum lovaniensium » (n° 28), 1971.

GAUDEMET (Jean), *Histoire du droit et des institutions de l'Église en Occident*, publiée sous la direction de Gabriel Le Bras, tome III : *L'Église dans l'Empire romain, IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècles*, Paris, Sirey, 1958.

GAUDEMET (Jean) [éd.], *Conciles gaulois du IV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Cerf, collection « Sources chrétiennes » (n° 241), 1977.

GRYSON (Roger), *Les origines du célibat ecclésiastique, du premier au septième siècle*, Gembloux, Éditions J. Duculot, 1970.

HEFELE (Carl Joseph), *Histoire des conciles d'après les documents originaux*, tome I, nouvelle traduction française corrigée et augmentée par Henri Leclercq, Paris, Letouzey et Ané, 1907.

HEFELE (Carl Joseph), *Histoire des conciles d'après les documents originaux*, tome II, nouvelle traduction française corrigée et augmentée par Henri Leclercq, Paris, Letouzey et Ané, 1908.

MUNIER (Charles) [éd.], *Concilia Africae. A. 345 - A. 525*, Turnhout, Brepols, collection « Corpus christianorum. Series latina » (n° 149), 1974.

◆ « Il a été décidé d'imposer l'interdiction absolue suivante aux évêques, aux presbytres et aux diacres, ainsi qu'aux clercs qui assurent le ministère : ils s'abstiendront de leurs épouses et n'engendreront pas d'enfants ; quiconque le fera, sera chassé du rang des clercs. »

Canon 33 du Concile d'Elvire (Espagne, 300-303)

◆ « Nous recommandons à nos frères, comme une chose digne, pudique et honnête, que les prêtres et les diacres n'aient pas de relations avec leur épouse, car ils vaquent chaque jour à leur ministère. Que quiconque violera cette constitution soit déposé de sa dignité de clerc. »

Canon attribué au Concile d'Arles (314)

**II. Magistère contemporain**

PAUL VI, Encyclique *Sacerdotalis cœlibatus*, 24 juin 1967 (*La Documentation Catholique*, 1967, n° 1498, col. 1249).

JEAN-PAUL II, Allocution au clergé de Rome, 9 novembre 1978 (*La Documentation Catholique*, 3 décembre 1978, n° 1753, pp. 1001-1003).

JEAN-PAUL II, Allocution au clergé de Rome, 2 mars 1979 (*La Documentation Catholique*, 18 mars 1979, n° 1760, pp. 251-253) ;

JEAN-PAUL II, Encyclique *Redemptor hominis*, 4 mars 1979, n. 21 (*La Documentation Catholique*, 1<sup>er</sup> avril 1979, n° 1761, pp. 322) ;

JEAN-PAUL II, Lettre à tous les prêtres de l'Église à l'occasion du Jeudi saint 1979, 8 avril 1979 (*La Documentation Catholique*, 15 avril 1979, n° 1762, pp. 352-360).

JEAN-PAUL II, Allocution aux séminaristes du séminaire Saint-Charles de Philadelphie (États-Unis), 3 octobre 1979 (*La Documentation Catholique*, 21 octobre 1979, n° 1772, p. 885).

JEAN-PAUL II, Homélie au « Civic Center » de Philadelphie (États-Unis), 4 octobre 1979 (*La Documentation Catholique*, 21 octobre 1979, n° 1772, pp. 887-890).

JEAN-PAUL II, Audience générale du 10 mars 1982 (*La Documentation Catholique*, 4 avril 1982, n° 1827, pp. 348-349).

JEAN-PAUL II, Audience générale du 17 mars 1982 (*La Documentation Catholique*, 4 avril 1982, n° 1827, pp. 349-351).

JEAN-PAUL II, Audience générale du 7 avril 1982 (*La Documentation Catholique*, 2 mai 1982, n° 1829, pp. 447-449).

JEAN-PAUL II, Audience générale du 14 avril 1982 (*La Documentation Catholique*, 2 mai 1982, n° 1829, pp. 449-450).

JEAN-PAUL II, Audience générale du 21 avril 1982 (*La Documentation Catholique*, 16 mai 1982, n° 1830, pp. 493-495).

JEAN-PAUL II, Audience générale du 28 avril 1982 (*La Documentation Catholique*, 16 mai 1982, n° 1830, pp. 495-496).

JEAN-PAUL II, Audience générale du 5 mai 1982 (*La Documentation Catholique*, 6 juin 1982, n° 1831, pp. 564-565).

JEAN-PAUL II, Audience générale du 23 juin 1982 (*La Documentation Catholique*, 1<sup>er</sup> août 1982, n° 1835, pp. 762-763).

JEAN-PAUL II, Audience générale du 30 juin 1982 (*La Documentation Catholique*, 1<sup>er</sup> août 1982, n° 1835, pp. 763-765).

JEAN-PAUL II, Audience générale du 7 juillet 1982 (*La Documentation Catholique*, 5 septembre 1982, n° 1836, pp. 806-808).

JEAN-PAUL II, Audience générale du 14 juillet 1982 (*La Documentation Catholique*, 5 septembre 1982, n° 1836, pp. 808-809).

JEAN-PAUL II, Exhortation apostolique *Redemptionis donum*, 25 mars 1984 (*La Documentation Catholique*, 15 avril 1984, n° 1872, pp. 401-412).

JEAN-PAUL II, Allocution aux religieux et religieuses à Utrecht (Pays-Bas), 12 mai 1985 (*La Documentation Catholique*, 16 juin 1985, n° 1898, pp. 624-626).

JEAN-PAUL II, Lettre apostolique *Mulieris dignitatem*, 15 août 1988, n. 20-21 (*La Documentation Catholique*, 20 novembre 1988, n° 1972, pp. 1079-1081).

JEAN-PAUL II, Discours pour la clôture du Synode, 27 octobre 1990 (*La Documentation Catholique*, 9 décembre 1990, n° 2017, pp. 1041-1043).

JEAN-PAUL II, Allocution aux évêques français de la Région « Centre », 13 janvier 1992 (*La Documentation Catholique*, 16 février 1992, n° 2044, pp. 159-162).

JEAN-PAUL II, Exhortation apostolique post-synodale *Pastores dabo vobis*, 25 mars 1992, n. 50 (*La Documentation Catholique*, 17 mai 1992, n° 2050, pp. 481-482).

JEAN-PAUL II, Discours aux prêtres, religieux, religieuses et agents de la pastorale à Luanda (Angola), 4 juin 1992 (*La Documentation Catholique*, 19 juillet 1992, n° 2054, pp. 669-671).

JEAN-PAUL II, Allocution aux présidents des Conférences épiscopales européennes, 1<sup>er</sup> décembre 1992 (*La Documentation Catholique*, 17 janvier 1993, n° 2064, pp. 58-61).

JEAN-PAUL II, Audience générale du 17 juillet 1993 (*La Documentation Catholique*, 5 septembre 1993, n° 2078, pp. 760-762).

JEAN-PAUL II, Audience générale du 16 novembre 1994 (*La Documentation Catholique*, 18 décembre 1994, n° 2106, pp. 1071-1073).

JEAN-PAUL II, Lettre aux prêtres à l'occasion du Jeudi saint 1995, 25 mars 1995 (*La Documentation Catholique*, 7 mai 1995, n° 2115, pp. 418-423).

JEAN-PAUL II, Discours aux évêques français de la Région apostolique du Nord en visite *ad Limina*, 18 janvier 1997 (*La Documentation Catholique*, 16 février 1997, n° 2154, pp. 167-170).

CONGRÉGATION POUR LE CLERGÉ, Directoire pour le ministère et la vie des prêtres, 22 mars 1994, nn. 57-60 (*La Documentation Catholique*, 17 avril 1994, n° 2092, pp. 374-375).

CONSEIL PONTIFICAL POUR LA FAMILLE, Document *La sexualité humaine : vérité et sens. Orientations éducatives dans la famille*, 8 décembre 1995, nn. 34-36 (*La Documentation Catholique*, 3 mars 1996, n° 2133, pp. 214-215).

### III. Documents divers

CONFÉRENCE ÉPISCOPALE DES PAYS-BAS, Lettre pastorale, 25 mars 1992 (*La Documentation Catholique*, 4 octobre 1992, n° 2057, pp. 842-843).

DANNEELS (Godfried, cardinal), archevêque de Malines-Bruxelles, « Préparer un printemps pour les vocations », (*La Documentation Catholique*, 20 juin 1993, n° 2074, pp. 593-595).

RADCLIFFE (Timothy, P.), Maître de l'Ordre dominicain, Lettre, 25 février 1998 (*La Documentation Catholique*, 21 juin 1998, n° 2184, pp. 577-592).

(Prière d'insérer)

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'ouverture du site marchand de l'abbaye Saint-Joseph de Clairval.

Vous y trouverez les différents produits que nous fabriquons (icônes, diptyques, triptyques), les livres que nous éditons et plus encore...

Vous pouvez le découvrir par vous-même à l'adresse suivante :

<http://www.traditions-monastiques.com>

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, suggestions et critiques.

Vous nous rendrez bien service en faisant connaître autour de vous notre site.

Bonne visite !

**Père Dominique Savio Marie**

<http://www.clairval.com/>

☎ 03 80 96 22 31

☎ 03 80 96 25 29